
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 février à 9h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M Jean-Luc Mejecaze, M. Didier Baudet, M. Serge Rigal, M. Christophe Proença, M. Alfred Terlizzi, Mme Caroline Mey Fau, Mme Geneviève Lasfargues

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques, services du Département mis à disposition, Mme Malignon, directrice du syndicat mixte (visio).

Étaient excusés : Mme Marie Piqué, M. Vincent Labarthe, M. Philippe Lasvaux, M. Jean Baptiste Jallet
Est élu secrétaire de séance : Didier Baudet

Nombre de délégués titulaires : 8
suppléants : 0

En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8

Date de la convocation : 10 Février 2022
Date d'affichage : 10 Février 2022

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2022

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 27 janvier 2022.

* * *

1.2 Rapports sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, il n'y a pas eu de décision prise dans le cadre de ces délégations.

* * *

1.3 Modification du RIFSEEP – Intégration de l'indemnité de régie

L'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Il est nécessaire de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE. L'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions.

Cette indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie. Elle est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

Le montant de la part « IFSE régie » est réglementé :

| RÉGISSEUR DE RECETTES | MONTANT du cautionnement | MONTANT annuel de la part « IFSE régie » (en €) |
|---|--------------------------|---|
| Montant moyen des recettes encaissées mensuellement | | <i>Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur</i> |
| De 76 001 à 150 000 | 6 100 € | 640 € minimum |

Les régisseurs présents au sein de la collectivité à ce jour sont Elisabeth Gouloumes (titulaire) et Yannick Delpech (suppléant).

| Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur | Montant annuel IFSE du groupe | Montant annuel de la part IFSE supplémentaire « régie » proposé au conseil syndical | Part IFSE annuelle totale | Plafond réglementaire IFSE |
|--|-------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|
| Adjoint administratif territorial Agent de maîtrise Catégorie c / Groupe 1 | 2 000 € | 1 200 € | 3 200 € | 11 340 € |
| Adjoint technique Catégorie c / groupe 2 | 1 800 € | 1 200 € | 3 000 € | 10 800 € |

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide :

- D'approuver l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 25 février 2022 ;
- De valider les critères et montants tels que définis ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget principal et de les faire rembourser par le budget annexe des parkings.
- D'effectuer la régulation pour 2021.

* * *

1.4 Création de postes saisonniers d'agent d'exploitation des parkings et d'agents polyvalents

Il est proposé de compléter l'équipe avec 4 saisonniers plus ou moins longs pour renforcer l'équipe en moyenne et surtout en haute saison comme en 2021.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, propose du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants pour la saison 2022 :

- De créer à compter de Mars 2022, un poste saisonnier d'agent d'exploitation de parking de 7 mois de catégorie C, à temps complet,
- De créer à compter du 1er juillet 2022, 3 postes saisonniers d'agents polyvalents de catégorie C pour le soutien des agents d'exploitation, l'entretien des parkings, bâtiments et l'orientation des visiteurs pour une durée de 2 mois, à temps complet,
- D'ouvrir les postes correspondants,
- D'autoriser la présidente à signer les contrats avec les personnes retenues dès que les formalités administratives seront remplies.

* * *

Point n°2 : Suivi du programme

2-.1 Parkings du site

Période d'exploitation

Les vacances scolaires de Pâques démarrent cette année le samedi 9 Avril. Celles de la Toussaint se terminent le dimanche 6 Novembre.

Durant cette période, sont prévus deux évènements d'ampleur pour lesquels la capacité d'accueil de nos parkings ne sera pas suffisante : l'arrivée du tour de France le samedi 23 Juillet et les Montgolfiades le week-end du 24 et 25 Septembre 2022. Il est proposé que les 5 parkings soient gratuits pour ces 3 journées.

Monsieur Rigal n'est pas favorable à ce que les parkings soient gratuits pour le Tour de France, les autres parkings privés ne le seront pas.

Deux autres évènements vont ponctuer la saison 2022 : le départ de la Transhumance Rocamadour Luzech le mardi 12 avril depuis le pré de pâques qui jouxte le parking de la vallée, et la fête des fromages qui se déroule près du stade à l'Hospitalet le dimanche 5 juin. Le parking de la vallée pour la transhumance et de l'Hospitalet pour la fête des fromages pourrait être gratuit exceptionnellement.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide,

- D'instaurer les parkings payants du site du samedi 9 Avril au samedi 5 Novembre 2022 inclus,
- D'instaurer à l'occasion de la fête des fromages, la gratuité sur le P1 pour le 5 juin,
- D'instaurer à l'occasion du départ de la Transhumance la gratuité sur le P5 parking de la vallée le mardi 12 Avril,
- D'instaurer à l'occasion des montgolfiades, les samedi 24 et dimanche 25 septembre, la gratuité sur les 5 parkings du site,
- De fermer au public le parking P1 à l'occasion de l'arrivée du tour de France, soit a priori, le vendredi 22 et le samedi 23 juillet.

Politique tarifaire 2022 et retours sur la qualité de l'accueil 2021

Les retours sur la politique tarifaire arrêtée pour 2021 étaient les suivants :

- Pour les voitures ou motos :
 - un accueil positif pour le pass annuel à 10€, mais un produit peu vendu (95 sur 100 000 forfaits vendus) qu'il faut valoriser davantage en communiquant,
 - un accueil positif pour le montant à la semaine à 6€ mais une incompréhension puisque c'est le même tarif que pour la journée,
 - des demandes de tarifs intermédiaires, pour 2h ou à la demi-journée. On observe en 2021 que 43% des véhicules stationnent moins de 2h en mi saison, 30% en haute saison,
 - un tarif journalier de 6€ jugé élevé en mi saison
 - un accueil positif du tarif groupe en Mi saison à 3€ le véhicule.

L'hypothèse d'un tarif journée plus accessible en mi saison a été développée sur la base de la fréquentation 2021. La journée à 4 € en mi saison aurait induit une baisse de 71 180 € des recettes, le résultat d'exploitation 2021 serait resté positif de 44 820€.

L'hypothèse d'un tarif pour un stationnement de moins de 2h, quelle que soit la saison, au tarif de 4 € aurait induit 77 688€ de recettes en moins sur 2021. Le résultat d'exploitation serait resté positif de 38 312€.

- Pour les véhicules longs que sont les campings cars.

Les réclamations sont un peu moins nombreuses que l'an passé (le tarif est passé de 10 à 8€ la journée et de 20 ou 25 selon le parking à 18€ les 24h) mais elles restent virulentes : le cumul du pass journée à 8[€] et de la nuit payante à 10[€] rend difficile la compréhension de la politique tarifaire pour des clients qui raisonnent en tarif pour 24h et s'attendent pour

ce prix à avoir accès à des services d'une aire de camping-car (vidange, eau, recharge électrique...). Ces visiteurs ne se sentent plus les bienvenus. Il y a eu, de ce fait, seulement 1183 nuitées sur les parkings, contre des milliers de nuitées constatées avant la mise en place des parkings payants. Les pistes évoquées lors du séminaire du 27 janvier sont diverses :

- compléter l'offre de services sur les parkings (sanitaire au parking du Garroustié par exemple),
- communiquer sur les tarifs et l'offre
- revoir les tarifs pour gagner en clarté : ex : 12h (8€) 24h (16€).

| | 2021 | Proposition 2022 | Vote |
|--|--|---------------------------|-------------|
| Tarif voiture et motos/demi-journée | Non - pour inciter les visiteurs à profiter de leur visite | Non | |
| Tarif voiture et motos / journée | 6€ qui offre la possibilité de revenir durant toute une semaine | 7€ le pass semaine | |
| Pass annuel | forfait annuel 10€ proposé à tous les visiteurs qui le souhaitent (voitures et motos) | idem | |
| | Pas de pass saison pour les camping-cars ni pour les bus | idem | |
| Tarif véhicules longs / journée | 8 € | 8€ les 12h 16€ les 24h | |
| Tarif véhicules longs / nuit | 10€/nuit quelque soit le parking et le mois de l'année Soit 18[€] les 24h (alors que les tarifs pour 24h sont entre 12.50 et 28 [€] dans les campings du site) | | |
| Tarif groupe | 3€ la journée par véhicule léger en dehors des mois de juillet et Aout pour les groupes de plus de 20 véhicules ayant organisé leur venue à l'avance avec le syndicat | idem | |
| Gratuité | De 19h à minuit - Pour tous les véhicules | idem | |
| | Gratuité pour les habitants de Rocamadour, le personnel des entreprises du site | idem | |
| | Parking « puits des anglais », dédié aux habitants et personnes travaillant dans la cité - gratuit | idem | |
| Pour tous les véhicules | 20 premières minutes gratuites afin de garantir qu'ils trouvent une place | idem | |

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical statue sur la politique tarifaire 2022 suivante pour les parkings dont le syndicat mixte a la charge :

- Stationnement payant de 9h à 19h pour les voitures et motos :
 - 6€ la journée,
 - Ou 6€ le pass 7 jours qui donne accès aux 5 parkings,
- 8€ les 12h pour les bus et camping-car, 8€ les 12h de plus pour les véhicules longs quel que soit le parking (P1, P2 et P4), soit 16 € les 24h,
- 10€ le pass 2022 pour les VL et motos,
- Pas de pass 2022 pour les camping-cars ni pour les bus,
- 3€ la journée par véhicule (moto ou auto) pour les groupes de plus de 20 véhicules ayant organisé leur venue à l'avance avec le syndicat,
- Gratuité pour tous les véhicules les 20 premières minutes,
- Gratuité pour les habitants de Rocamadour, le personnel des entreprises du site, munis d'un pass,
- Parking « puits des anglais », dédié aux habitants et personnes travaillant dans la cité et accessible gratuitement sur présentation du pass.

* * *

2-2 Projet grand site : demandes de subvention 2022

Travaux urgents de restauration du patrimoine emblématique - Demande de subvention 2022 à la DRAC Occitanie

L'état des balustrades du parvis de la basilique est préoccupant. Les travaux de confortement pour certaines portions ne suffiront bientôt plus à sécuriser la situation. De même, les marches de l'escalier d'accès au palier de la chapelle Notre Dame sont devenues dangereuses tant elles sont déstabilisées.

Ces travaux de restauration doivent être diagnostiqués, évalués et organisés par une maîtrise d'œuvre compétente sur ce type de bâti dont la valeur patrimoniale est reconnue (le parvis est classé monument historique). Cette mission est estimée à 10 000€ HT.

Le soutien du ministère de la culture au titre des monuments historiques est envisageable pour cette étude à hauteur de 50% du montant HT, soit 5 000 €.

Une fois le programme des travaux déterminé, le montage financier prévisionnel donnera lieu à une autre demande de soutien financier auprès de la DRAC pour la phase travaux.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'engager les études préalables à la restauration des balustrades et escaliers du parvis du sanctuaire, estimés à 10 000 € HT, sous réserve de l'obtention de l'aide financière de l'Etat et après vote des crédits budgétaires (crédits inscrits au BP 2022),
- De solliciter une aide auprès de l'Etat pour ces prestations préalables aux travaux à hauteur de 50% du montant HT, soit 5 000 €.

Mise à jour du tableau de bord et évaluation du projet Grand site - Demande de subvention 2022 à la DREAL Occitanie

Depuis 11 ans que le programme de l'opération grand site a été entériné par l'ensemble des acteurs, un certain nombre d'actions prévues ont été réalisées, d'autres n'étaient pas esquissées en 2011 mais se sont imposées. Il est nécessaire de faire un point d'étape sur le programme, et de mettre en forme un outil de suivi du projet grand site afin de clarifier l'état d'avancement, mais aussi de faciliter la communication avec tous sur la démarche, notamment en vue des prochaines étapes.

La DREAL peut soutenir ce type d'études dans la mesure où Rocamadour est en opération grand site.

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide :

- D'engager l'étude, estimée à 40 000 € TTC, sous réserve de l'obtention de l'aide financière de l'Etat et après vote des crédits budgétaires (crédits inscrits au BP 2022),
- De solliciter une aide auprès de l'Etat pour ces prestations de services à hauteur de 60% du montant HT, soit 24 000 €.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 Budget principal

Débat d'orientations budgétaires 2022

Le Syndicat regroupant la Commune de Rocamadour, le Département du Lot et la Région Occitanie, a pour objet la mise en œuvre des propositions émanant du « plan stratégique de développement et de gestion de Rocamadour » dans son volet restructuration du grand site, comprenant infrastructures d'accueil, réhabilitation du patrimoine et gestion des déplacements.

Les collectivités territoriales assurent le financement des investissements du Syndicat mixte et de ses charges de fonctionnement selon la répartition suivante :

- | | |
|-------------------------|------|
| - Commune de Rocamadour | 10 % |
| - Région Occitanie | 45 % |
| - Département du Lot | 45 % |

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2022 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2022.

Les premiers budgets 2007 à 2010 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration du schéma directeur, à une première sécurisation du site (falaise) et des patrimoines les plus en danger (grand escalier, chapelle Notre-Dame) tout en provisionnant les acquisitions stratégiques nécessaires aux futurs parkings et pré accueil.

De 2010 à 2020, les budgets successifs ont permis de provisionner les 6 M€ pour la corniche tout en finançant les premiers travaux de la boucle de découverte au niveau de la cité (rénovation du chemin de croix et du chemin de ronde pour 1,46 M€).

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2022 en tenant compte des consignes de rigueur budgétaire émanant des membres.

BUDGET PRINCIPAL

➤ LE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

L'essentiel des tâches de préparation, concertation avec les habitants et professionnels et la coordination des acteurs est assuré par la directrice de site recrutée en août 2013.

Depuis 2016, et jusqu'à août 2021, une chef de projet a rejoint l'équipe pour assurer en régie le suivi des travaux de la corniche. De Décembre 2021 à Novembre 2022, elle poursuit à temps partiel le suivi des projets de signalétique d'interprétation et de maquette.

Depuis Mi 2017, deux postes à temps partiel confortent l'équipe du syndicat pour les soutenir sur les tâches comptables et administratives.

La mise en œuvre du volet interprétation du projet grand site nécessite de conforter l'équipe avec un chef de projet à recruter dans l'année.

Au-delà du personnel propre au SMGS, une vaste équipe est mobilisée sur le projet grand site grâce à la mise à disposition gracieuse de personnels des collectivités membres. Il s'agit notamment des mises à disposition d'ingénierie qui permettent d'assurer certaines études préalables, la préparation et le suivi de certaines actions, voire la maîtrise d'œuvre de travaux.

Les charges de personnel pour 2022 sont stabilisées.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, papier...
- des charges liées à l'entretien des locaux,
- divers frais d'édition de documents, frais de réception des élus,
- des honoraires de conseil juridique,
- les charges et salaires du personnel,
- le fonds de concours à la commune pour la mise à disposition des agents municipaux,
- les frais liés aux conventions de services avec le centre de gestion,
- la cotisation à la Fdel pour la gestion et la maintenance des bornes de recharge électrique.

Pour ce qui est des charges de fonctionnement, en 2022, il sera encore nécessaire de prévoir des heures supplémentaires pour les 2 assistantes administratives comptables pour assurer la charge de travail; à ce jour 140 000 € sont inscrits pour les salaires et les charges.

Les autres travaux relèvent de l'investissement ; le reste des inscriptions est reconduit en l'état.

Le fonctionnement strict (hors virement à la section d'investissement), est calé à **200 000 €** avec le chef de projet interprétation à recruter dans le courant de l'année et les assistants administratif et comptable, et induirait les participations suivantes :

- | | | |
|---------------|-----------|----------|
| - Région | 45 % soit | 90 000 € |
| - Département | 45 % soit | 90 000 € |
| - Commune | 10 % soit | 20 000 € |

Il n'est pas nécessaire cette année de faire une avance de trésorerie au budget annexe des parkings

Recettes de fonctionnement

Comme l'an passé, un reversement du budget annexe vers le budget principal doit être prévu pour rembourser une partie des frais de fonctionnement du syndicat (la moitié du temps passé par la direction et les assistantes comptable et administrative, la moitié de certaines assurances et autres frais communs).

En 2022, le bilan d'exploitation des parkings abondera le budget principal en reversant une redevance forfaitaire de 50 000€ (loyer pour les parkings acquis dans le cadre du budget principal) pour participer à l'entretien du site et au financement des travaux à venir sur le patrimoine.

Une recette exceptionnelle pourra être perçue en 2022 grâce au remboursement par le budget annexe des parkings des 54 305.98 € versés en 2020 pour épouser le déficit d'exploitation 2019.

➤ **L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**

➤ **Les études**

Une étude pour l'analyse de l'expérimentation du dispositif d'alerte vallée saturée est proposée. 8 000 € sont proposés pour cela.

Il est proposé de budgéter les 25 000 € de la mission d'assistance à la conduite du projet d'interprétation, ainsi que 40 000 € pour réaliser la mise à jour du programme de l'opération grand site et concevoir un outil de suivi.

Enfin, les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux urgents de restauration des balustrades et de l'escalier sont proposées. 12 000 € sont provisionnés dans ce sens.

➤ **Les acquisitions**

Pour assurer l'acquisition de la truffière de la corniche, il est proposé de provisionner 45 000€. Toutes les autres acquisitions restant à liquider sont financées dans l'enveloppe 2021.

➤ **Le patrimoine**

Des travaux de restauration des balustrades du parvis du sanctuaire et de l'escalier d'accès à la chapelle Notre Dame sont proposés.

80 000 € sont provisionnés en ce sens.

➤ **La sécurisation des falaises**

Il n'y a pas de travaux de sécurisation programmés pour 2022.

➤ **La signalétique et les haltes d'interprétation**

Le marché de conception et réalisation de la signalétique, des haltes et des capsules audios représente un travail échelonné sur 2 exercices budgétaires. 150 k€ sont provisionnés pour mener à bien ce volet du projet d'interprétation.

➤ **Observatoire du site et outil d'aide à la gestion des flux**

Pour assurer le renouvellement des compteurs routiers sur les entrées de site, équiper le site en compteurs piétons, il est proposé de provisionner 88 k€.

➤ **Les aménagements liés au cheminement**

Bande piétonne route de Gramat :

84 k€ sont provisionnés pour réaliser le trottoir sur la portion entre le chemin et la voie du Garroustié.

Déviation :

L'inscription actuelle des crédits reportés est de 174k€, elle permet d'assurer le solde des travaux de voirie, la fin des plantations et du programme de pierre sèche associé.

Corniche et voie sainte :

Il reste à payer cette année une partie des soldes des travaux, cela représente 98 k€. Il est proposé de réaliser la sécurisation de l'accès et ouverture au public de la truffière de la corniche pour 18 k€, ainsi que l'éclairage des vestiges de l'hôpital saint jean et de la chapelle pour 45 k€. Avec les reliquats de 116 k€, une inscription de 45 k€ permettrait d'y faire face.

Chemin de Lafajadou

Les expertises et diagnostics préalables et frais de maîtrise d'œuvre pour la mise au point du projet sont proposés pour un montant de 38 k€

Une somme pour imprévus de 10 000 € est également à provisionner pour pouvoir faire face à d'éventuels désordres sur le patrimoine emblématique ou la falaise.

Il faudra également rembourser l'emprunt relais qui s'élève à 430 000 euros.

Pour 2022, les besoins en investissement s'élèvent à 1 054 270 € (8 000 pour l'étude du dispositif de saturation de la vallée, 22 770 pour la conduite du dispositif d'interprétation, 45 000 pour la mise à jour du programme de l'OGS et la création de l'outil de suivi, 12 000 pour l'étude des travaux urgents du parvis, 80 000 pour les travaux consécutifs, 41 500 pour l'acquisition foncière, 150 000 pour la signalétique d'interprétation, 84 000 pour l'aménagement de la bande piétonne, 45 000 pour la corniche, 88 000 pour les dispositifs d'observation, 38 000 pour le chemin de Lafajadou, 10 000 d'imprévus et 430 000 pour rembourser l'emprunt-relais).

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le débat d'orientations budgétaires 2022 pour le budget principal.

* * *

Autorisation pour engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Pour permettre au syndicat de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser la Présidente à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'ouvrir sur le budget principal 2022, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'investissement pour réaliser le relevé topographique et expertiser les ouvrages de soutènement du chemin de Lafajadou pour 10 500 €.

* * *

3-2 Budget annexe des parkings Débat d'orientations budgétaires 2022

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2021 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2022.

Les 2 premiers budgets 2019 et 2020 ont essentiellement été consacrés aux travaux sur les 3 bâtiments de services et les 5 parkings.

Le budget 2021 a été consacré à finir les travaux et a été la première année de référence pour l'exploitation.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2022 en tenant compte d'un compte d'exploitation prévisionnel prudent.

➤ LE FONCTIONNEMENT

Depuis Mi 2019, deux postes à temps complet annualisés constituent le noyau de l'équipe en charge des parkings. Les charges de personnel pour 2022 sont aussi élevées.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, fournitures ...
- des charges liées à l'entretien, l'assurance des bâtiments,
- les charges et salaires du personnel,

- des charges liées à la maintenance du système d'exploitation des parkings,
- le remboursement de la moitié des charges de personnel (direction/administration/comptabilité) au budget principal,
- le remboursement des frais de la Solveroc pour les sanitaires de la gare Aval qui deviennent gratuits,
- la redevance forfaitaire au budget principal
- et les intérêts des emprunts.

Il faut désormais également prévoir :

- des charges plus importantes pour l'entretien des parkings.

Le fonctionnement strict est calé à 425 000 €, soit 350 000 € hors intérêt des emprunts.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Parking du château

Les crédits reportés permettent de financer la protection parafoudre et le solde de la signalétique.

Il est proposé de compléter avec 5 000€ pour restaurer les marquages au sol en résine.

Parking de l'Hospitalet

Une enveloppe de 25 000 € permettrait de poursuivre la restauration des murets de pierre sèche de clôture (celui entre la salle des congrès et le parking, ou bien celui en face du stade).

Parking de la vallée

Une enveloppe de 21 000 € permettrait de restaurer les portions de berges dégradées au niveau du parking.

Parking du Garroustié

La reprise de la limite entre le parking et le lotissement nécessite une enveloppe de 5 000€.

L'installation d'un sanitaire serait proposée pour 2023.

Parking du Puits des anglais

Une enveloppe de 13 000 € permettrait de requalifier le parking en restaurant le sol et en plantant.

Acquisition d'un véhicule

Il est proposé d'acquérir un deuxième véhicule pour faciliter l'organisation de l'équipe et ne plus avoir à louer de véhicule pour la saison. Une enveloppe de 3 500 € est proposée pour cela.

Système d'exploitation des parkings

Les crédits reportés permettent de régler le solde et de financer les onduleurs nécessaires à la fiabilisation du système.

Gestion du stationnement sauvage

Les crédits reportés ne permettent pas de réaliser les marquages au sol envisagés pour conforter les actions de gestion du stationnement sauvage. Un complément de 2 500€ est proposé.

Remboursement des emprunts

Il faudra cette année rembourser les emprunts contractés pour les travaux à hauteur de 191 000 €

Pour 2022, les besoins en investissement sont donc de 265 500 € (5 000 pour le parking du château, 25 000 pour le parking de l'Hospitalet, 21 000 pour le parking de la vallée, 5 000 pour le parking du Garroustié, 13 000 pour le parking du puits des anglais, 3000 pour un véhicule, 2 500 pour le stationnement sauvage, et 191 000 pour rembourser l'emprunt).

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le débat d'orientations budgétaires 2022 pour le budget annexe des parkings.

* * *

Autorisation pour engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du BP annexe 2022

Pour permettre au syndicat de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser la Présidente à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'ouvrir sur le budget annexe 2022, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'investissement pour acquérir un deuxième véhicule 3 000 €.

* * *

Questions diverses

Un premier débat s'est tenu concernant la protection sociale complémentaire. A ce jour aucune disposition n'existe pour le personnel du syndicat mixte. Les élus souhaitent que les différentes possibilités et leurs implications soient analysées et présentées à l'occasion d'un prochain conseil syndical.

M. Didier Baudet

Mme Dominique Lenfant,

Mme Geneviève Lasfargues

M. Jean-Luc Mejecaze

Mme Caroline Mey Fau

M. Christophe Proença

M. Serge Rigal

M. Alfred Terlizzi